



# DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX EN SITE CLASSE



## PROJET DE ROUTE FORESTIERE INTERCOMMUNALE EN SITE CLASSE DU MASSIF DU MONT-BLANC

**Coordonnées du porteur de projet :**

Nom : Communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc - CCVCMB  
Service des Espaces Naturels

Adresse : 38, place de l'église  
74400 CHAMONIX MONT BLANC

Téléphone : 04 50 54 39 76

Courriel : [contact@ccvcmb.fr](mailto:contact@ccvcmb.fr)

Dénomination du projet :

**Transformation et création de la route forestière du Châtelard - Col de Voza**

Janvier 2020

## Table des matières

INTRODUCTION :.....	3
I – PLAN DE SITUATION.....	4
II – JUSTIFICATION DU TRACE EN SITE CLASSE DU MASSIF DU MONT-BLANC.....	5
III – PROPRIETES ET CADASTRES.....	7
IV – LA NATURE DES TRAVAUX EN SITE CLASSE.....	8
V – LE MODE DE GESTION SYLVICOLE DANS LE PERIMETRE DU SITE CLASSE.....	9
VI – CONTEXTE DE L’UNITE PAYSAGERE GENERALE.....	11
VII – DESCRIPTION DES ENTITES PAYSAGERES EN SITE CLASSE.....	15
1- PREMIERE ENTITE PAYSAGERE : L’ESPACE OUVERT DU COL DE VOZA.....	15
2- DEUXIEME ENTITE PAYSAGERE : LES ESPACES PRAIRIAUX ET SOMMITAUX AMENAGES ...	16
3- TROISIEME ENTITE PAYSAGERE : LE VERSANT MULTIFONCTIONNEL.....	18
VIII – INSERTION PAYSAGERE EN SITE CLASSE : MESURES PREVUES.....	21
IX – EVALUATION DES IMPACTS ET CONDIDERATION DE LA PISTE FORSTIERE EN SITE CLASSE ...	24
X – CALENDRIER DES TRAVAUX : .....	26

## INTRODUCTION :

Les communes de Passy, Saint Gervais et les Houches ont réalisé leur schéma de desserte forestière en 2013 (ForTea consulting). Il ressort de ce schéma, en priorité 1, la création de la route forestière intercommunale du Châtelard au col de Voza.

La Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc porte la réalisation de ce projet, les communes de Passy et Saint Gervais lui en ayant délégué la maîtrise d'ouvrage.

À la demande de la CCVCMB et suite à l'avis de l'Autorité Environnementale en date du 17 avril 2017, une étude d'impact environnementale a été réalisée par le bureau d'étude AGRESTIS. Suite à cela, la CCVCMB a déposé une demande de dérogation pour l'enlèvement d'espèces végétales protégées, pour la Buxbaumie verte (déplacement des supports de vie).

Enfin, par le présent document, la CCVCMB réalise la demande d'autorisation de travaux en site classé, la partie haute du tracé de la route forestière, au col de Voza (commune de Saint Gervais), étant située dans le site classé du massif Mont- Blanc.

### Site classé du massif du Mont-Blanc :

*20 000 hectares de sommets, glaciers et terrains publics situés au-dessus de la limite des 2000 mètres d'altitude sont protégés ; ainsi que les moraines glaciaires de Chamonix et des Houches (intérêt pittoresque et écologique). Les vastes espaces des cols (dont le col de Voza) entourant le massif sont aussi protégés pour assurer la continuité esthétique de la zone classée.*

**Longueur du tracé de la route forestière : 13 655 ml** répartis en 5 tronçons

*(La réalisation d'un 6<sup>e</sup> tronçon sur Tête noire a été abandonnée après éclairage de l'étude d'impact environnemental)*

**En site classé : 3 655 ml** sur le tronçon 5 – la Charme au sommet du massif)

*(Soit 27% de la longueur totale du tracé)*

Surfaces desservies par le projet : 660 ha dont forêts 560 ha et alpages 100 ha

Peuplements forestiers desservis : futaies adultes de résineux présentant un réel potentiel économique (*Epicéas 60%, sapins 30% et feuillus 10%*)

Volume théorique de bois exploitable sur 5 ans : 2 000 m<sup>3</sup> / an

*(Soit l'équivalent de 50 grumiers si tout le volume de bois était exploité)*

Lignes de câbles potentielles : 24

*(Soit potentiellement 33% de l'exploitation forestière du massif)*

# I - PLAN DE SITUATION

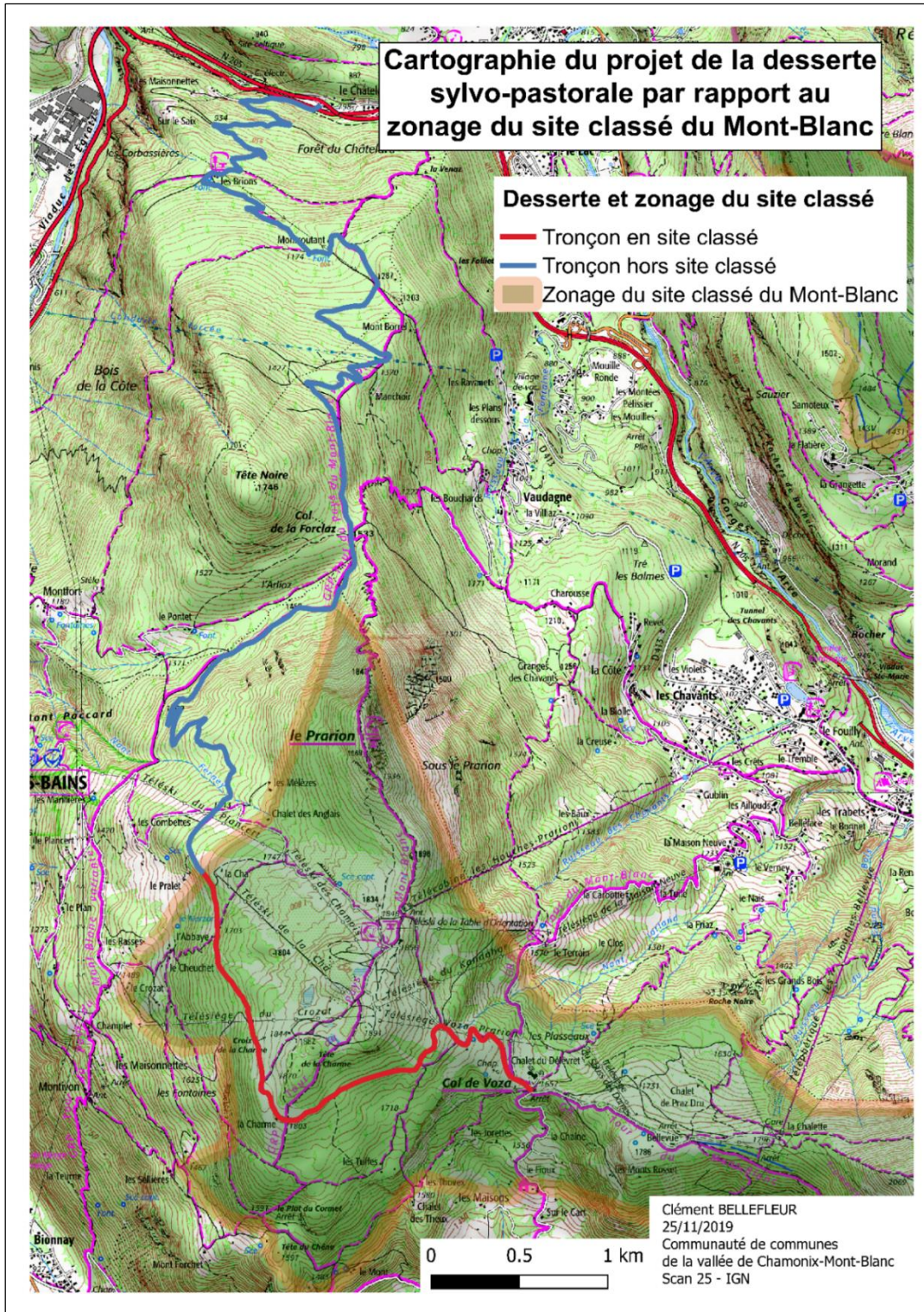


Figure 1 - Cartographie du projet de la route sylvo-pastorale par rapport au zonage du site classé du Mont-Blanc – secteur du Col de Voza (CCVCMB)

Le tracé de route forestière, objet de cette étude se localise sur le territoire de 3 communes : Passy, les Houches et Saint-Gervais (canton du Mont-Blanc – Haute-Savoie). Il parcourt le massif du Prarion, du nord au sud, en passant à côté de la pointe de Tête noire, par le col de la Forclaz et le domaine skiable des Houches jusqu'au col de Voza.

Elle permettra de desservir les massifs forestiers de Montcutant, de la Forclaz, des Combettes, du Prarion et de la Charme.

## II – JUSTIFICATION DU TRACE EN SITE CLASSE DU MASSIF DU MONT-BLANC

### En site classé du massif du Mont-Blanc : 3 655 mètres linéaires

(tronçon 5 – la Charme - Commune de Saint Gervais ; reprise d'une piste existante)

Le projet de route forestière « Châtelard - Col de Voza » répond à l'objectif de création d'un accès pour les grumiers et engins de débardage au sommet du Massif du Prarion. Cette route forestière permettra de desservir 560 ha de forêt sur un massif de plus de 1 300 hectares de surface forestière à enjeu de production (soit 53% de la superficie du massif).

La route forestière présente aussi des intérêts agricole et touristiques, et l'exploitation forestière future répond aussi à des préoccupations environnementales et de gestion des risques naturels.

Sur les alternatives au tracé : le schéma de desserte forestière réalisé en 2013 a identifié 17 projets d'amélioration de la desserte en intégrant les principes suivants :

- Éviter les zones environnementales à enjeux forts (zones humides),
- Desservir les zones forestières présentant les ressources bois les plus importantes,
- Reprendre autant que possible la desserte existante en l'adaptant aux contraintes des matériels et engins actuels : tonnage, largeur d'emprise, pente en long < 12 %, rayon de courbure des virages et lacets ...

Sur le massif, le secteur forestier le plus en amont est celui de la Tête de la Charme qui est situé sur un versant à forte pente. Toute place de retournement adaptée à un grumier nécessiterait une emprise importante. Dans de fortes pentes, un terrassement volumineux en travers générerait des risques d'érosion potentiellement importants et impactant pour le paysage.

Enfin, la configuration topographique du col de Voza en fait le lieu de chargement des bois sur le Tramway du Mont-Blanc.

La possibilité d'utiliser le Tramway du Mont-Blanc pour sortir du bois a été intégrée dans le schéma de desserte forestière puis testée avec succès en 2014 et 2018 pour de petits volumes (50 à 100 m<sup>3</sup>/an – les contraintes en terme de chargement/déchargement, d'espace de stockage des grumes à la gare d'arrivée, la configuration des wagons... ne permettent pas d'envisager de volumes importants). Le col de Voza est le lieu de chargement des grumes sur le Tramway du Mont-Blanc.

Ainsi, depuis la Tête de la Charme, le tracé se poursuit sur 750 m jusqu'au col de Voza. Cela permet également d'améliorer l'accès aux unités pastorales et aux infrastructures du domaine skiable des Houches / Saint Gervais, et permettra aussi de rationaliser la circulation des engins à moteur sur le sommet du massif.

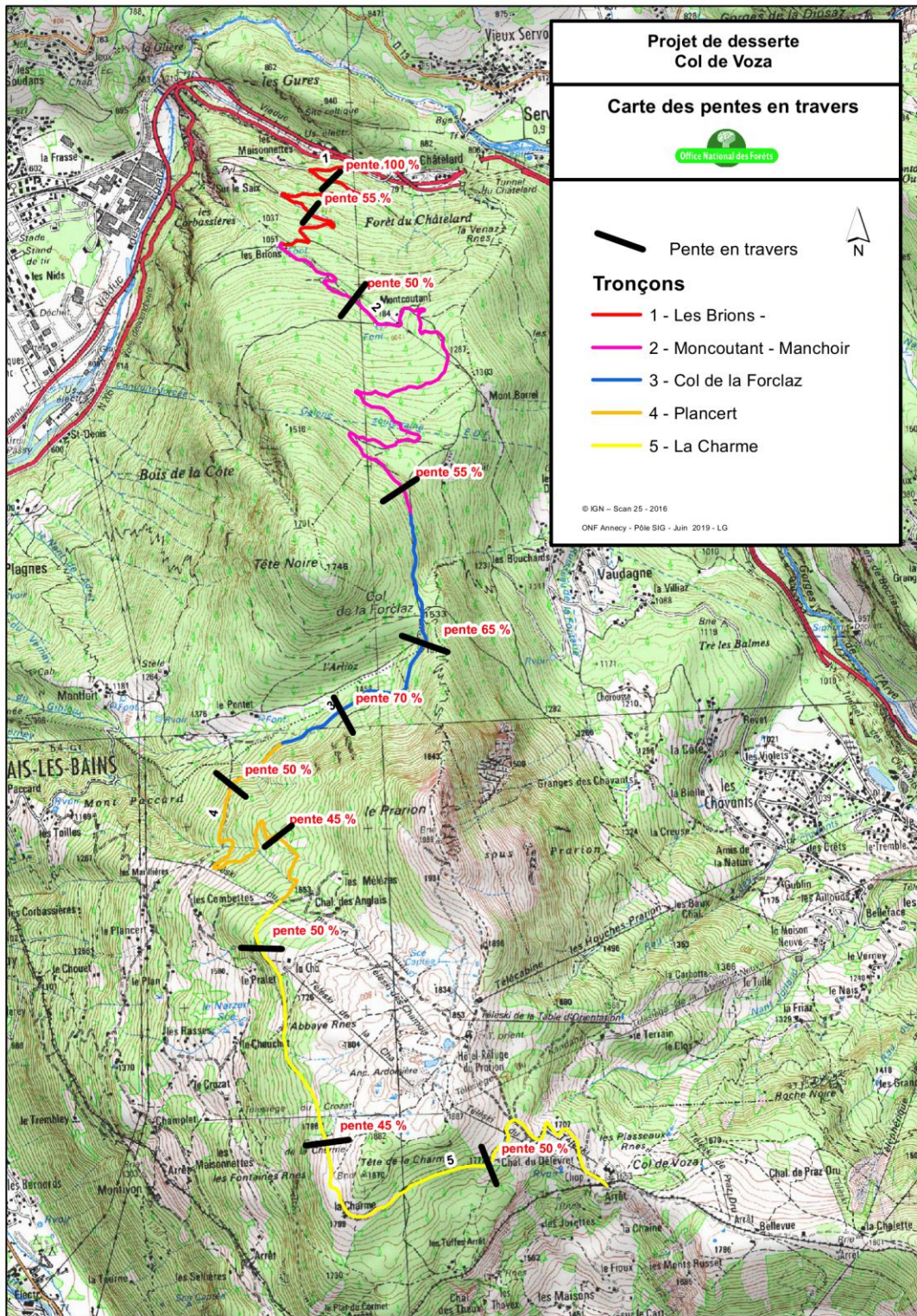


Figure 2 - Carte des pentes en travers de la desserte Châtelard-Voza (étude préliminaire à la réalisation de la route forestière, ONF)

### III – PROPRIETES ET CADASTRES

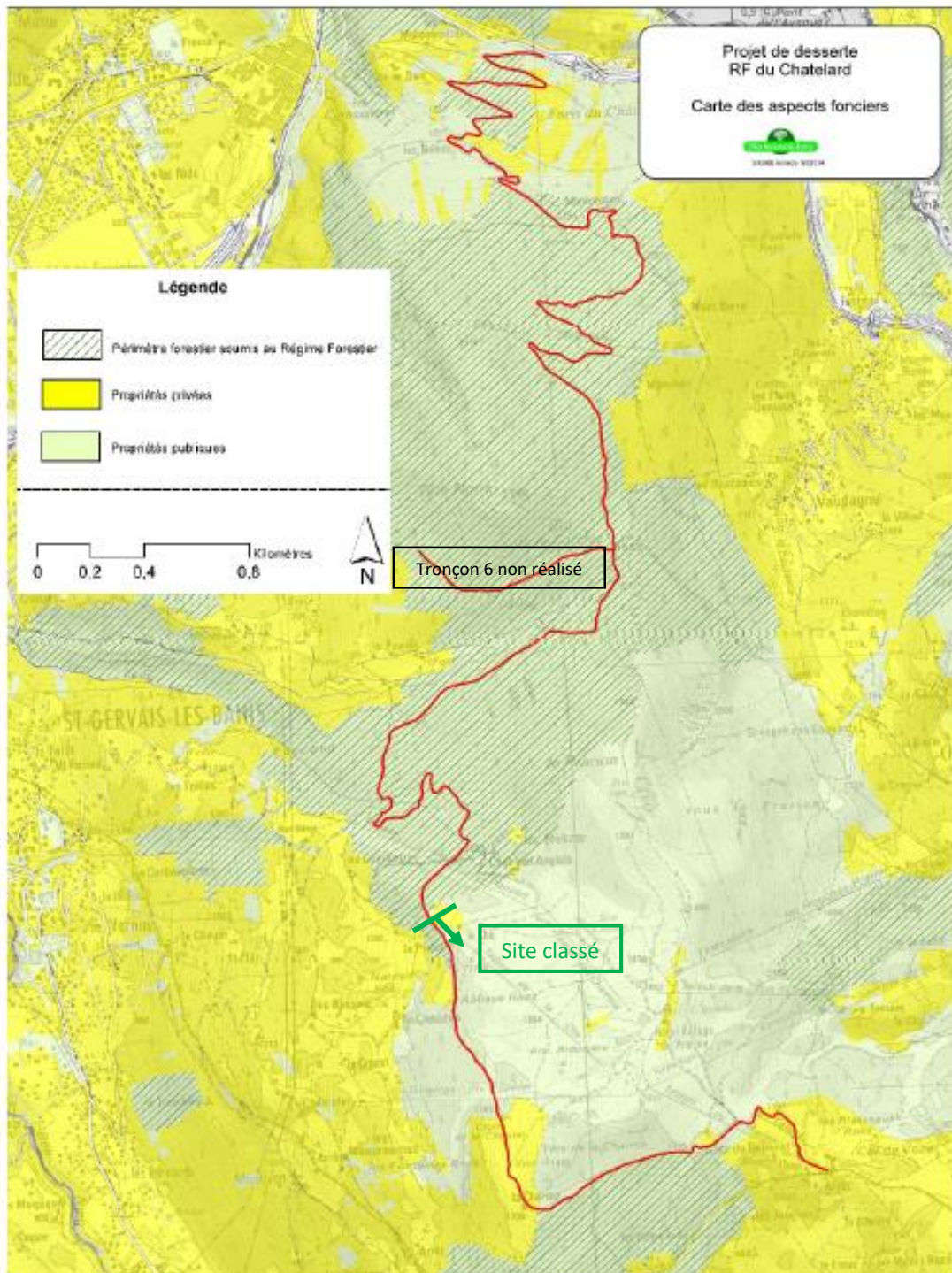


Figure 3 - Carte des aspect fonciers (ONF, étude préliminaire à la réalisation de la route forestière)

Le tableau ci-dessous liste les propriétaires et les parcelles traversées par la route forestière sur le tronçon n°5 de la Charme :

Nom des propriétaires	Parcelles concernées	Superficie totale des parcelles concernées
Commune de Saint Gervais les Bains	OA 320 OB 004, OB 2108, OB 2258, OB 2261	358,4199 ha
SCI Montagne de la Charme	OB 1995	15,0587 ha
Association BTP – OS Patrimoine	OB 0024, OB 0027, OB 2260, OB 2283	18,4951 ha
SURFACE TOTALE		391,9737

*Tableau 1 - Tableau des propriétés traversées par la route forestière (tronçon 5 – la Charme)*

*Remarque : le maître d'ouvrage dispose de toutes les autorisations de passages des propriétés traversées (ce sont des pièces administratives nécessaires au dossier FEADER).*

Les cartes cadastrales détaillées et les plans de masse sont donnés en annexe.

#### IV – LA NATURE DES TRAVAUX EN SITE CLASSE

**La nature des travaux en site classé correspond à l'élargissement d'une piste déjà existante, sur 3 655 mètres linéaires.**

Lors de l'élaboration du projet, deux points d'attention ont particulièrement été pris en compte afin de limiter les impacts dans le site classé du Massif du Mont-Blanc, à savoir :

1- Favoriser la recherche du meilleur profil en long.

Le reprofilage du lacet en S à l'arrivée au col de Voza permettra, entre autres, de réduire les phénomènes d'érosion et d'améliorer l'intégration paysagère de la piste existante. La description détaillée du reprofilage est donnée en Partie VIII – Insertion paysagère en site classé.

2- En favorisant l'utilisation des matériaux in-situ l'objectif est de préconiser un revêtement le plus naturel possible en limitant au maximum le transport et l'excavation de la matière première. Le choix de l'utilisation du liant hydraulique d'inscrit dans des objectifs d'une amélioration de l'intégration paysagère et de la résistance à long terme de l'usage de la route (par les grumiers et à la résistance aux conditions climatiques).

Ci-dessous sont donnés les éléments techniques issus de l'étude préliminaire à la réalisation de la route forestière réalisée par l'ONF (Fiche technique et pentes en long donnés en annexe). Ils concernent les 4 105 ml du tronçon 5 dit « la Charme ».

Ainsi, sur le tronçon 5 de 4 105 ml :

- Pente en long : 31 % du linéaire soit 1 278m qui présentent une pente supérieure à 12 % et qui ne sera que très difficilement rectifiable



Dans ce cas, il y aura réalisation d'une bande de roulement « en dur » par traitement à base de liant hydraulique sur 35 cm de profondeur.

- Largeur de la plateforme : la largeur actuelle est de 2,5 mètres sur 34 % du tronçon et supérieure à 3 mètres pour le restant. La largeur sera portée à 3,50m.  
L'élargissement ne présente aucune difficulté sur ce secteur.
- Virage : il est prévu de reprendre le virage en S à l'arrivée sur le Col de Voza (reprofilage)  
(Voir partie VIII – Insertion paysagère en site classé)
- Equipements annexes si nécessaire :
  - Fourniture et pose de reverdos métalliques
  - Passages busés pour le franchissement des cours d'eau
  - Ouverture de fossés amont ponctuellement pour traiter les eaux de ruissellement

Sur ce tronçon, il est aussi prévu la réalisation de trois places de dépôt et de retournement dont deux en site classé : la Charme et col de Voza (carte de localisation ci-après).

## V – LE MODE DE GESTION SYLVICOLE DANS LE PERIMETRE DU SITE CLASSE

Pour rappel, l'ensemble du tracé en site classé du massif du Mont-Blanc est situé dans la commune de Saint-Gervais-Les-Bains.

Plan d'aménagement de la forêt communale de Saint-Gervais :

Durée de validité : 2018/2037

La forêt communale de Saint Gervais est essentiellement constituée d'épicéas (82%) et de mélèzes (7%). L'aménagement forestier de la commune concerne une superficie de 596 ha, dont 115 ha sont situés dans le site classé du Massif du Mont-Blanc. Il comprend :

- 100 hectares de coupe
- 261 ha de coupe conditionnelle (desserte inexistante)

Dans le cadre des préconisations de la DREAL, les hectares situés en site classé sont compris uniquement dans la tranche conditionnelle Ils seront traités en futaies irrégulières, par trouées de moins de 24 ares.

La confirmation d'adhésion à PEFC pour la forêt communale de Saint Gervais est donnée en annexe (certification d'une gestion durable de la forêt).

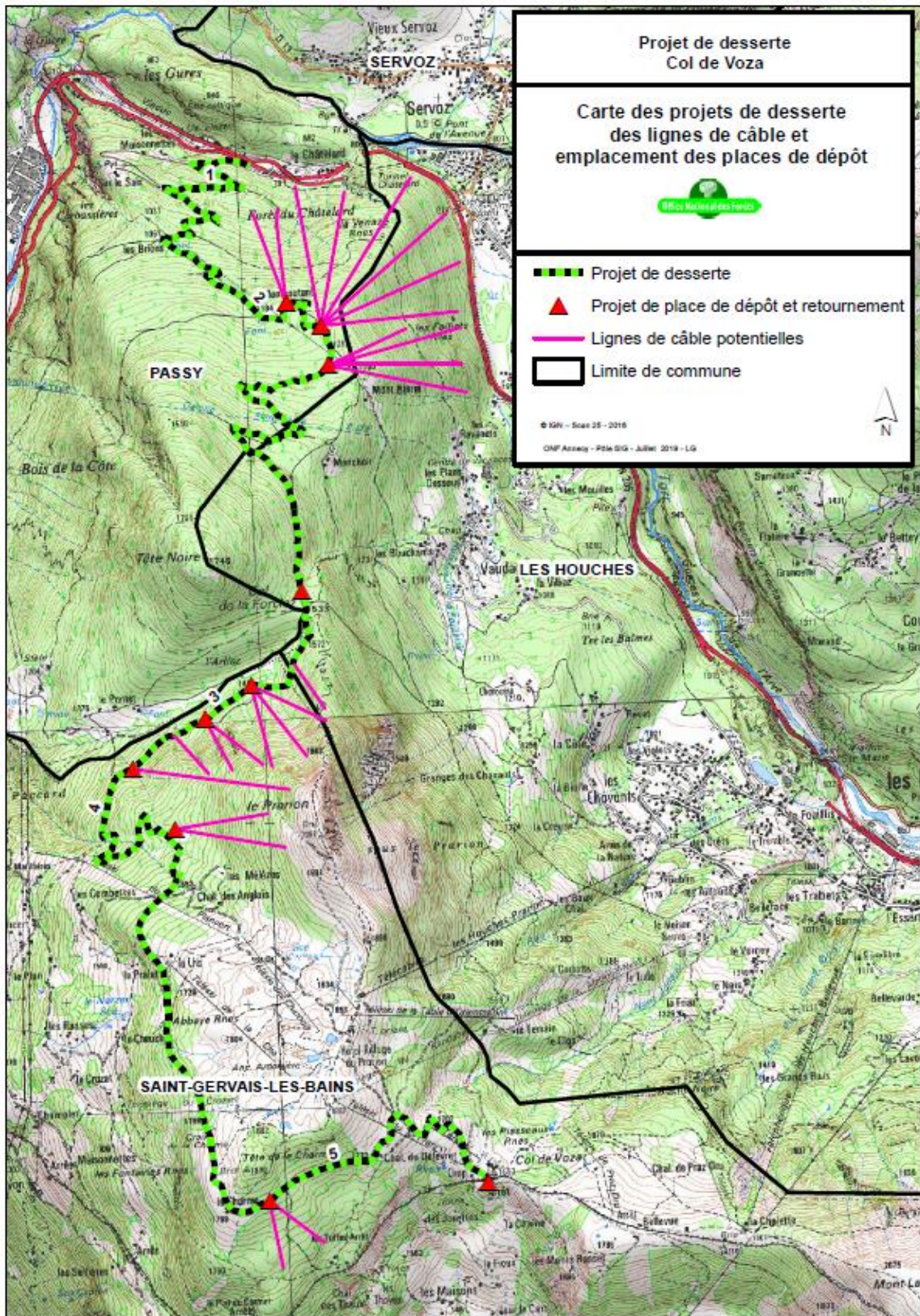


Figure 4 - Carte de localisation des places de dépôt et lignes de câbles (ONF)

## VI- CONTEXTE DE L'UNITE PAYSAGERE GENERALE

*Les éléments paysagers donnés ci-après sont extraits de l'étude d'impact environnemental réalisée par le bureau d'étude AGRESTIS (août 2019).*

*Remarque : Dans l'analyse paysagère, est intégré un tronçon numéro 6 qui appartenait au projet initial. Pour des raisons d'enjeux faunistiques et floristiques il a été décidé d'abandonner ce tronçon. Les versants forestiers de Tête Noire (hors site classé) ne seront donc pas impactés par la nouvelle route forestière.*

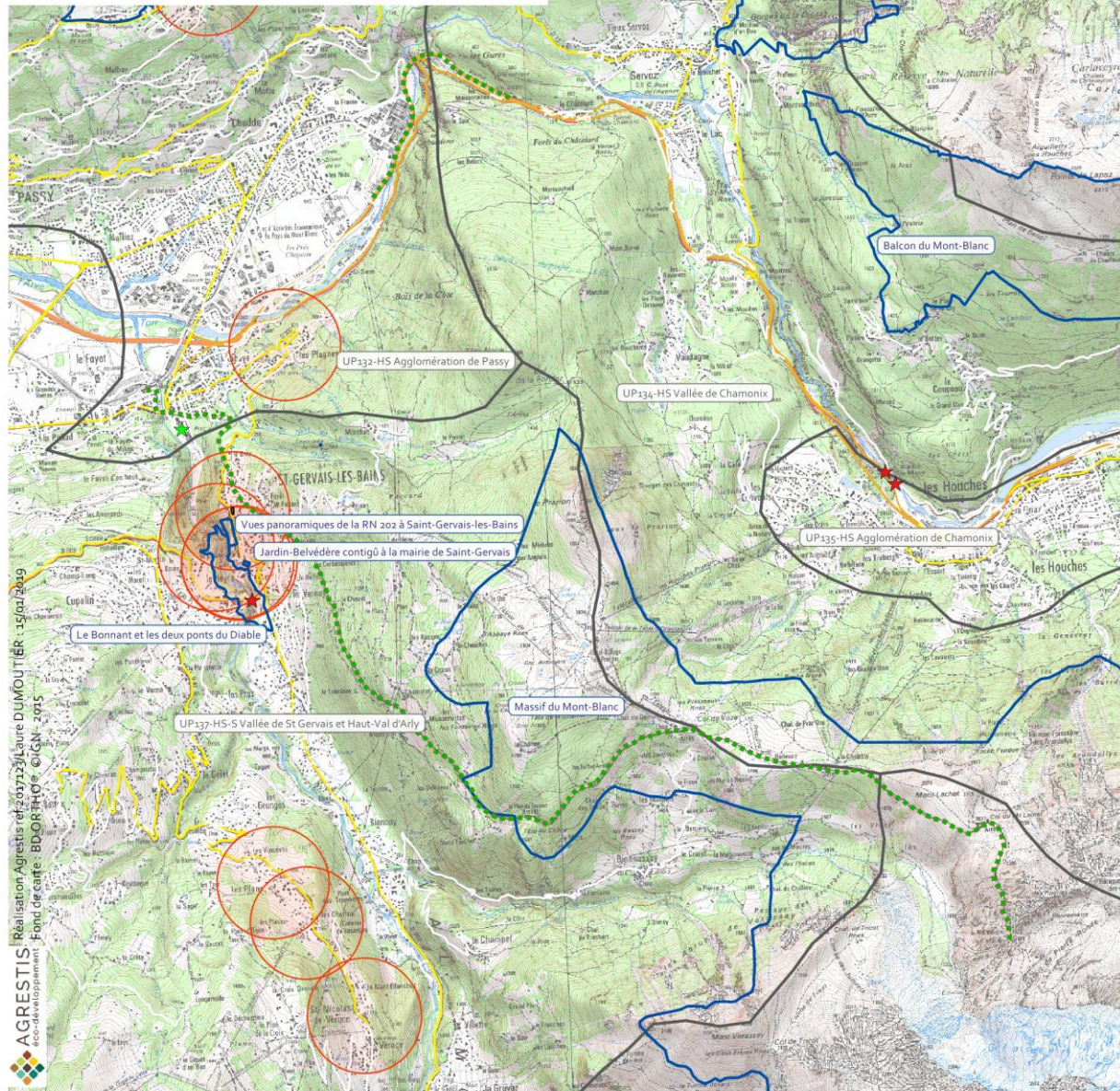
### Éléments de méthode issus de l'étude d'impact environnemental :

L'état initial comprend deux étapes. La première est l'approche documentaire, faite à l'échelle supra communale et communale. Elle permet d'inscrire la zone d'étude dans un contexte plus global, elle est complémentaire de la reconnaissance de terrain en permettant d'identifier des enjeux non perceptibles in situ. La reconnaissance de terrain réalisée les 18 et 19 juillet 2018 permet de définir les entités paysagères à l'aide de support cartographique type IGN et de photo aérienne. La globalité de ses perceptions, lointaines et rapprochée sont alors analysées pour dégager ensuite les enjeux illustrés par une carte.

La carte ci-après résume les données concernant le paysage réglementaire et les données conventionnelles. En synthèse :

- Le secteur est concerné par la loi Montagne.
- Une partie du secteur d'étude sur la partie haute se localise dans le site classé « Massif du Mont Blanc » et nécessite un respect réglementaire.
- Les espaces ouverts du Col de Voza et les espaces sommitaux sont déjà très anthropisés pour les activités de loisirs.
- Le caractère naturel des versants boisés.
- Des perceptions lointaines de qualité.
- Des perceptions proches de qualité sur les espaces ouverts.

Route forestière intercommunale  
Passy - Saint Gervais - Les Houches  
**PAYSAGE REGLEMENTAIRE ET DONNEES  
CONVENTIONNELLES**



**Paysage réglementaire :**

Loi Montagne (ensemble de la commune)

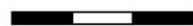
**Sites naturels :**

- Classés
- Balcon du Mont-Blanc
- Massif du Mont-Blanc
- Inscrits
- Le bonnant et les 2 ponts du Diable
- Vue panoramique de la RN 202 à Saint-Gervais-les-Bains
- Le jardin belvédère contigu à la mairie à Saint-Gervais

**Edifices protégés au titre des monuments historiques :**

- Inscription romaine du col de la Forclas, classement le 31/12/1875, commune de Passy,
- Chapelle des Chattrix à Saint Nicolas de Véroce, inscription le 15/07/1976,
- Site castral, inscription le 19/09/1987, Ancien hôtel du Mont-Joly, inscription le 18/11/1987,
- Chapelle du hameau des Plans, à Saint-Nicolas de Véroce, inscription le 30/09/1975,
- Eglise de Saint-Nicolas de Véroce, classement le 24/04/2006,
- Eglise de Saint Gervais, protection mixte, classement le 30/12/1987 et inscription le 30/12/1987

0 500 1000 1500 m



**Paysage conventionnel :**

**Unité paysagère**

- Agglomération de Passy,
- Agglomération de Chamonix,
- Vallée de St Gervais et haut-val d'Arly,
- Vallée de Chamonix,

**Jardin**

- Parc thermal

**Ouvrage d'art et paysages ponctuels**

- Tramway du Mont-Blanc,
- Viaducs des Egratz,
- Viaduc de Ste Marie,
- Le pont du diable

- Ancien hôtel du Mont-Joly, actuellement immeuble de logement-résidence, 1910, architecte Augustyniak Martin, labellisé le 10/03/2003, (localisé edifice inscrit à l'inventaire des monuments historiques)

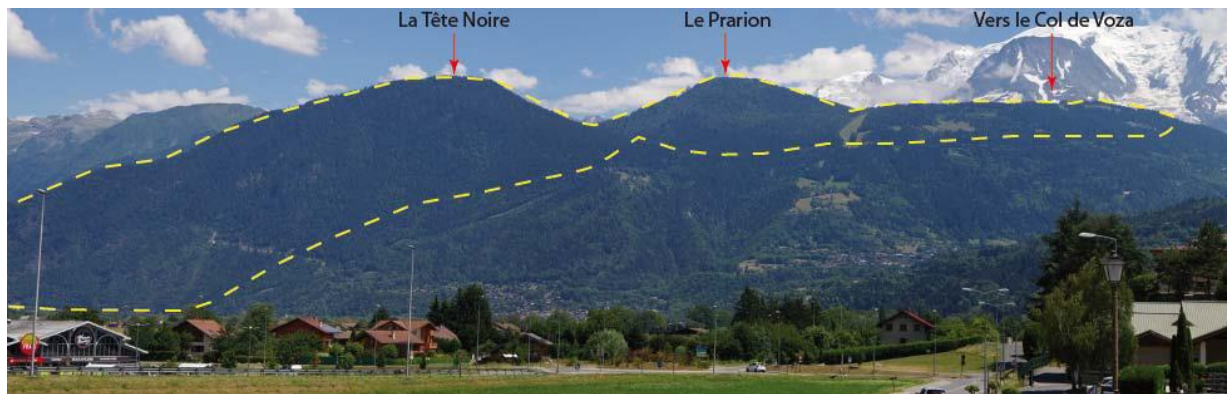


Figure 5 – Données sur le paysage réglementaire et données conventionnelles (AGRESTIS, 2019)

La zone d'étude paysagère du projet (symbolisée en ligne pointillée jaune sur les photographies suivantes) est plus vaste que l'emprise même du projet.

Elle débute à l'est par le col de Voza, englobe les versants de la Charme, du Crozat et celui du Prarion. Elle se termine au Châtelard, avec la RN205 (à gauche de la figure ci-dessous).

Le panorama de la figure 6 ci-dessous est une perception paysagère depuis Domancy en fond de vallée de l'Arve.



*Figure 6 - Aire d'étude paysagère de l'ensemble du projet depuis Domancy*

Quatre entités paysagères se distinguent sur la zone d'étude, à savoir :

- L'espace ouvert du col de Voza,
- Les espaces prairiaux et sommitaux aménagés,
- Le versant multifonctionnel,
- Le versant boisé du Prarion.

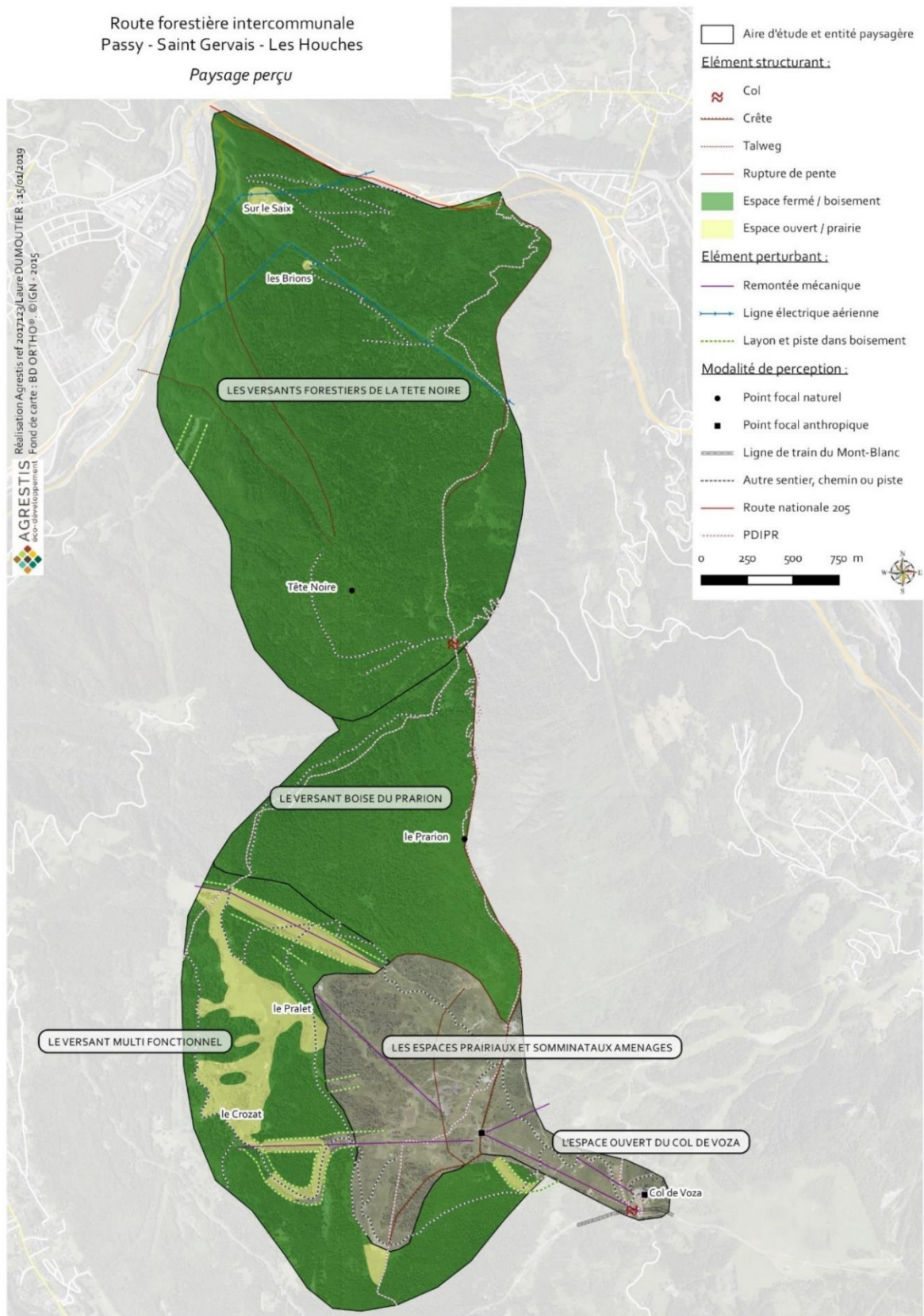


Figure 7 - Paysages perçus autour de la route forestière Châtelard-Col de Voza (étude d'impact environnemental, Agrestis, 2019)

## VII - DESCRIPTION DES ENTITES PAYSAGERES EN SITE CLASSE

Trois des quatre entités paysagères concernées par le projet sont situées dans le périmètre du site classé du Massif du Mont-Blanc, à savoir :

- 1- L'espace ouvert du col de Voza,
- 2- Les espaces prairiaux et sommitaux aménagés,
- 3- Le versant multifonctionnel.

### 1- PREMIERE ENTITE PAYSAGERE : L'ESPACE OUVERT DU COL DE VOZA

#### A1- CARACTERISTIQUES DES ELEMENTS STRUCTURANTS ET PERTURBANTS

L'entité de l'espace ouvert débute à la rupture de pente des espaces prairiaux et sommitaux pour se terminer au col de Voza. Vaste espace ouvert de prairie en pente, c'est un site où se concentre une forte activité touristique et de passage : arrêt du tramway du Mont-Blanc (TMB), infrastructure de ski, village vacances, hôtel, piste 4x4 etc.

Il s'agit d'un espace fortement aménagé mais dont l'environnement emblématique lié au massif du Mont-Blanc lui confère une dimension d'espace naturel.

- ➔ Les éléments structurants de cette entité sont la topographie du site. La pente régulière et le col ainsi que la large ouverture du site permettent de larges perceptions au pied du massif du Mont-Blanc.
- ➔ Les éléments perturbants sont constitués par les nombreuses infrastructures de ski, remontées et perches de canons à neige. Le bâti, dont celui du village vacances, forme un point focal anthropique peu valorisant mais paraît néanmoins hors d'échelle dans ce paysage remarquable.

Notons que la piste existante sur la partie du domaine skiable est en partie dégradée. Cela est lié aux passages successifs des VTT, randonneurs à la recherche de raccourcis mais peut être aussi d'engins. Elle est aujourd'hui très pentue et donc sensible à l'érosion



Figure 8 - Les éléments structurants : une vaste prairie ouverte en pente parsemée de cabanes de vigie (à gauche)



Figure 9 - Les éléments perturbants (photographie de droite)

## B1- LES MODALITES DE PERCEPTION

Les modalités de perceptions sont nombreuses : pistes 4x4 utilisées en chemin de randonnées, pistes de ski, arrêt du tramway du Mont-Blanc.

- Les perceptions de proximité, artificialisées sont dominées par les infrastructures touristiques : ski, nombreuses pistes 4x4, et ponctuellement la ligne de tramway et du bâti.
- Les perceptions lointaines sont grandioses, larges et lointaines sur un massif emblématique : le Mont-Blanc, le glacier, les Grandes Jorasses, ou sur la vallée de Chamonix.
- La covisibilité est présente avec l'espace ouvert de Bellevue, de l'autre côté du Col de Voza. Cependant, le Col de Voza est très peu perceptible du fond de vallée.



Figure 10 - Perception lointaine grandiose sur la vallée de Chamonix avec l'Aiguille du Midi, les Grandes Jorasses (à droite)



Figure 11 - Perception de proximité sur l'arrêt du tramway : stockage de gravillon, multitude de pylônes. L'espace naturel de montagne n'est pas présent (à gauche)



Figure 12 - Perception sur le Col de Voza, son ouverture, son aspect fortement aménagé à proximité et ses perceptions lointaines grandioses sur le Mont-Blanc, emblématique.

## 2- DEUXIEME ENTITE PAYSAGERE : LES ESPACES PRAIRIAUX ET SOMMITAUX AMENAGES

### A2- CARACTERISTIQUES – ELEMENTS STRUCTURANTS / PERTURBANTS

C'est une entité en altitude, constituée du plateau du Prarion et des pentes ouvertes régulières menant vers les versants plus pentus et plus arborés. C'est le point névralgique avec les arrivées de nombreuses gares de remontées sur le plateau. Il est parcouru par des chemins et traversé par



les remontées mécaniques. Les aménagements sont moins concentrés que sur l'entité du Col de Voza. Les limites de cette entité sont matérialisées par les ruptures de pente ou/et les limites de boisement. Le plateau est vallonné, parsemé de zones humides, de blocs et de sapins, d'épicéas, de genévriers et rhododendrons tandis les pentes sont prairiales avec des limites de boisement lisibles.



Figure 13 - Un plateau vallonné et parsemé de végétation



Figure 14 - Des prairies où la limite de boisement est claire ici l'alpage de la Charme

- ➔ Les éléments structurants de cette entité sont les espaces ouverts formés par prairies, la singularité du plateau et la topographie.
- ➔ Les éléments perturbants sont les remontées mécaniques et la présence de pistes de ski coupant le boisement.



Figure 15 - Les éléments structurants : prairies formant des espaces ouverts, ici l'alpage de la Charme avec sa ferme



Figure 16 - Les éléments perturbants : les nombreuses remontées mécaniques, ici le point focal formé par celles des télésièges du Kandahar et du Crozat et leur terrassement.

## B2- LES MODALITES DE PERCEPTION

Les modalités de perceptions sont constituées par les pistes 4x4, les sentiers, le GRP du Tour du Mont-Blanc et les pistes de ski.

- Les perceptions de proximité sont variées, artificialisées à proximité des infrastructures, pastorales dans les alpages, en particulier celui de la Char. Le point focal anthropique formé par les gares est dévalorisant, la couleur des gares et leur terrassement marque le bord de plateau.
- Les perceptions lointaines sont grandioses, larges, sur des sommets identitaires et emblématiques : Mont-Blanc, Mont Joly, Pointe de Platé, rochers des Fiz etc. Sur le plateau, elles

permettent d'observer un panorama grandiose sur 360°. Sur les pentes les perceptions restent larges et emblématiques mais plus à 360°.

- La covisibilité est surtout présente avec l'alpage de la Charme dont la pente l'expose plus aux regards du versant opposé, en particulier au niveau du Plan de la Croix et en amont de ce hameau.



Figure 17 - Perceptions lointaines identitaires sur Saint-Gervais-les-Bains et le Mont Joly. Au ras de la limite arborée perception sur le hameau du Plan de la Croix, au-dessus le domaine skiable de Saint-Gervais (à gauche)



Figure 18 - Perception proche pastorale au niveau de l'alpage de la Charme, en arrière-plan, la Pointe de Platé et la Pointe de Barmerousse (à droite)

### 3- TROISIEME ENTITE PAYSAGERE : LE VERSANT MULTIFONCTIONNEL

#### A3- CARACTERISTIQUES – ELEMENTS STRUCTURANTS / PERTURBANTS

C'est la partie haute du versant sud et ouest de l'entité des espaces prairiaux et sommitaux aménagés. Elle débute à l'Est à l'espace ouvert du Col de Voza pour finir au Nord par l'entité du versant boisé du Prarion. C'est un espace en forte pente, majoritairement boisé avec une dominante de persistants. L'extension du boisement est liée à la déprise agricole. Les quelques espaces ouverts sont présents, leur couleur vert clair contraste avec fortement avec le vert foncé du boisement. Les différentes fonctions « anthropiques » du versant s'illustrent surtout au travers des espaces ouverts. Les différentes fonctions « anthropiques » du versant s'illustrent surtout au travers des espaces ouverts :

- Certains de ces espaces ouverts, aux coupures rectilignes dans le boisement sont dédiés aux loisirs et à la pratique du ski (piste ou layon).
- D'autres à la fonction pastorale avec les prairies ouvertes du Pralet et de la Charme et un secteur d'habitat avec le hameau du Crozat avec des lisières avec le boisement de forme plus organiques, plus naturelles.

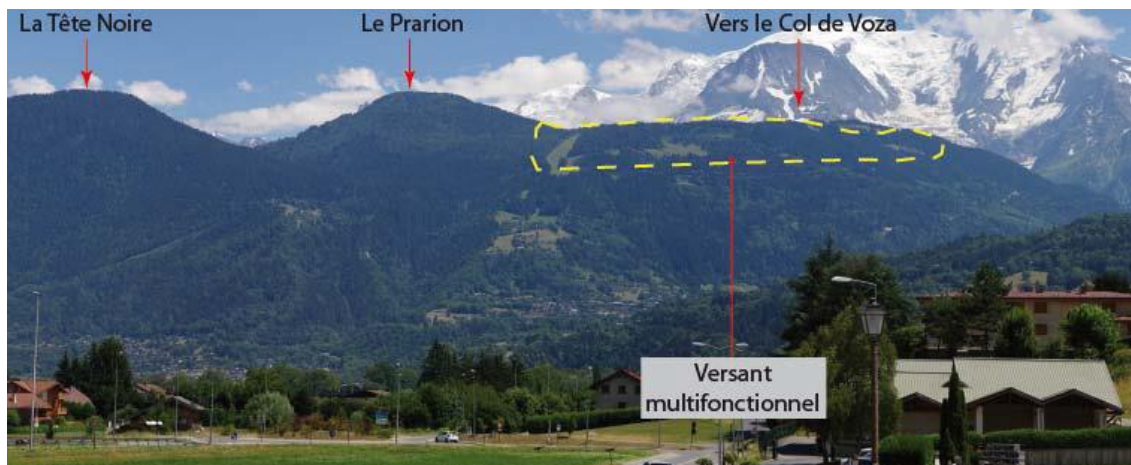


Figure 19 - Perception tangentielle du versant multifonctionnel, depuis la vallée de l'Arve

- ➔ Les éléments structurants de cette entité sont la topographie pentue du versant et les espaces ouverts qui ne sont pas dédiés aux loisirs.
- ➔ Les éléments perturbants sont constitués des espaces ouverts formés par la présence de la station de ski qui marquent le paysage et sont fortement perceptibles. Les remontées mécaniques, par la présence de leurs gares et de leurs pylônes sont également des éléments perturbants.

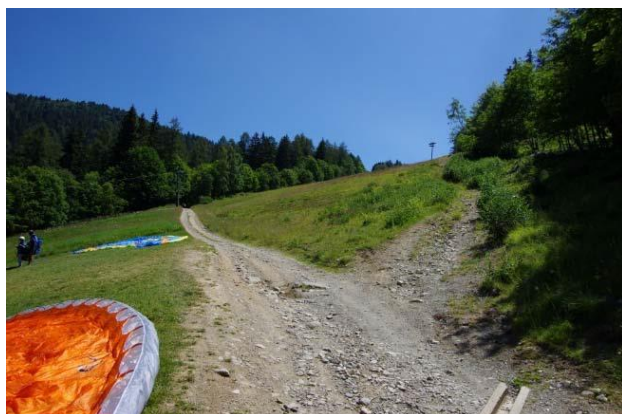


Figure 20 - Les éléments structurants : Un aspect pastoral avec la prairie, ouvert du secteur du Pralet (à gauche)

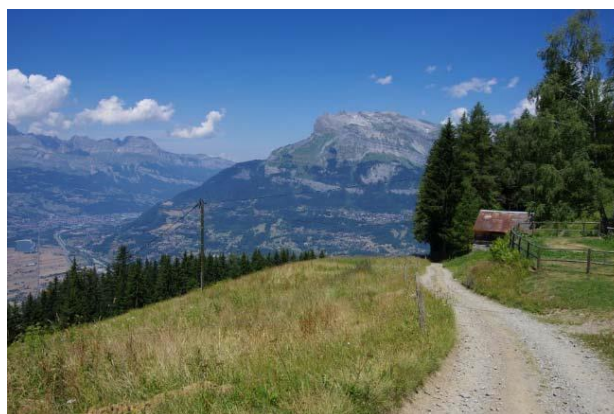


Figure 21 - Les éléments perturbants : ici la piste du Plancert, une coupure franche dans le boisement, au loin un pylône de remontée (à droite)

### B3- LES MODALITES DE PERCEPTION

Les modalités de perceptions sont nombreuses : pistes 4x4 utilisées en chemin de randonnées, pistes de ski. Les perceptions de proximité sont très variées, tributaires du caractère ouvert ou fermé de l'endroit où se trouve l'observateur et de la présence ou non des éléments perturbants. Elles sont valorisantes dans le boisement et les espaces ouverts pastoraux.

Dans le boisement, les perceptions sont cadrées, forestières et engendrent une impression d'isolement, de coupure avec les espaces ouverts.

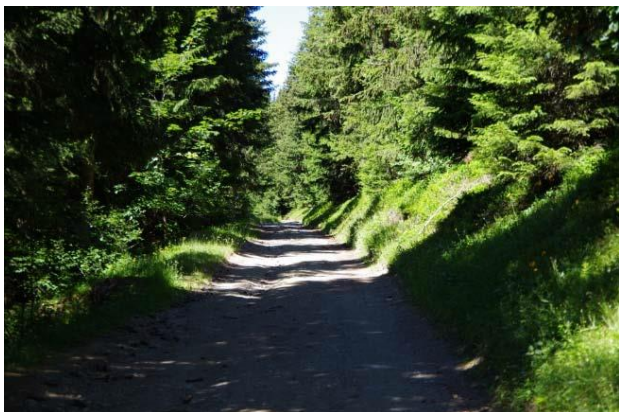
Dans les espaces ouverts, les perceptions proches ne sont plus cadrées. Elles sont valorisantes dans les espaces pastoraux, plus artificielles aux abords des infrastructures de ski. La piste de Plancert

est devenue identitaire à l'échelle de la vallée par sa largeur et sa rectitude et le layon du télésiège des Mélèzes est imperceptible de loin dans le boisement.

Les perceptions lointaines sont inexistantes dans le boisement du fait de la présence des arbres. En revanche dans les espaces ouverts les vues lointaines sont grandioses et permettent de s'ancrer le territoire avec la vision des sommets à l'ouest et au sud : les Aravis, le Mont Joly.

D'autres éléments sont également identitaires et nettement perceptibles dans la plaine : l'Arve et les Granges de Passy.

La covisibilité est très forte du fait du caractère topographique du versant et de situation quasi frontale avec la plaine.



*Figure 22 - Les perceptions dans le boisement sont très cadrées et isolent l'observateur du reste du territoire (à gauche)*



*Figure 23 - Perceptions lointaines sur des éléments identitaires et patrimoniaux : les Aravis en arrière-plan, les Granges de Passy dans la plaine (à droite)*

## VIII - INSERTION PAYSAGERE EN SITE CLASSE : MESURES PREVUES

### REPROFILAGE ET VEGETALISATION

Sur l'arrivée au col de Voza, il est prévu le reprofilage des laces serrés en S et la végétalisation des emprises de travaux.



Figure 24 – Photographie aérienne du de Col de Voza (géoportail.fr)

Des travaux de reprofilage et de végétalisation seront entrepris sur la partie de la route forestière au niveau du Prarion. Le tracé reprofilé aura un linéaire plus important pour redescendre sur une pente en long proche de 12 %. Il s'agira donc d'augmenter le rayon des courbures des virages (carte ci-dessus) et d'intégrer la gestion de l'eau de ruissellement. En d'autres termes, le reprofilage permettra d'adoucir la pente et d'atténuer son exposition à l'érosion.

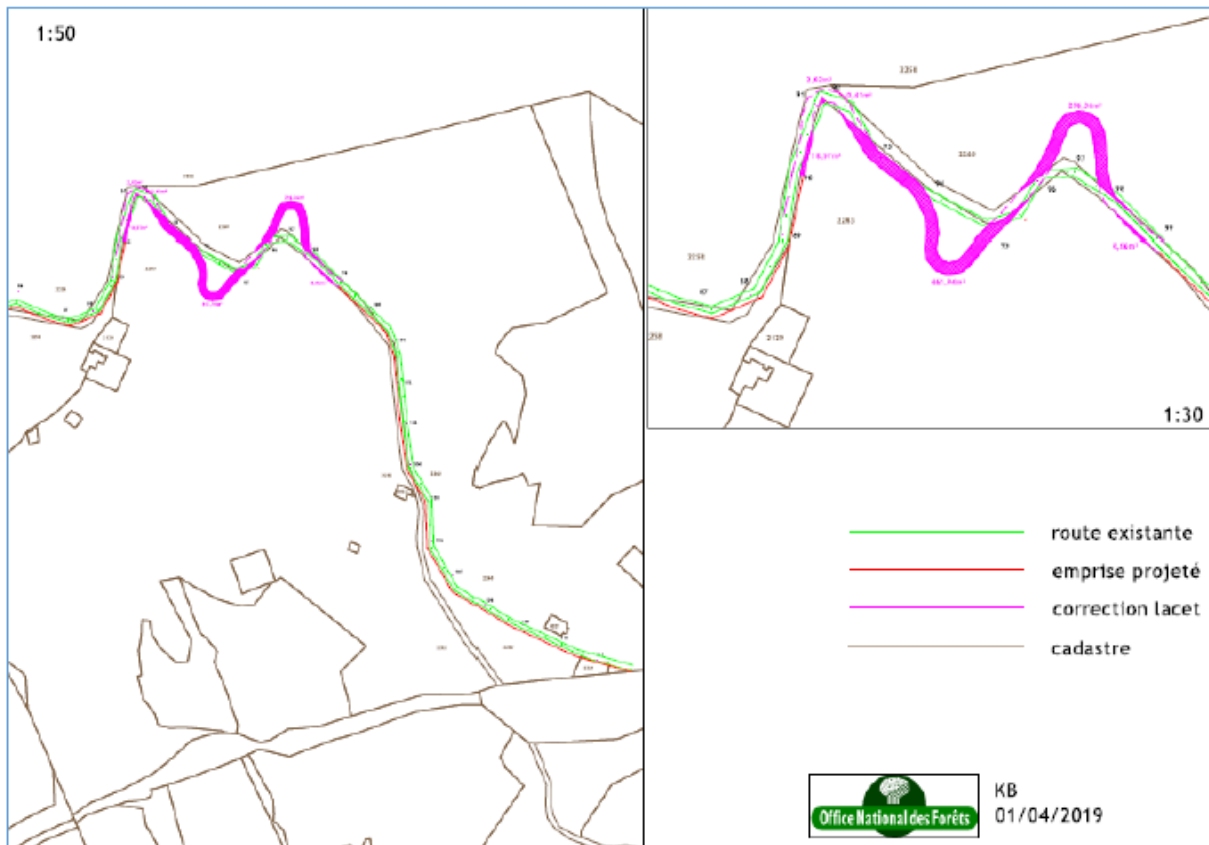


Figure 25 – Plan cadastral : reprise du lacet du col de Voza (ONF)

A cela s’ajoutera une végétalisation des zones terrassées et des secteurs de la route qui ne seront plus utilisés (le détail de la mesure de réduction est donné en annexe).

Une mise en défens des secteurs végétalisés sera réalisée le temps de la reprise végétale et permettra d’éviter les phénomènes d’érosion qui pourraient être créés par le passage de véhicules, VTT etc.

La végétalisation se fera avec des espèces les plus proches possible de celles en place.

De cette manière les travaux sur ce secteur permettront d’améliorer l’aspect paysager de la route forestière et son intégration au site.

Un suivi de la végétalisation est prévu dans le cadre du suivi environnemental du chantier.

### UN TRAITEMENT ADAPTE DES LISIERES

Un travail sur les lisières nouvellement créées dans les entités du versant multifonctionnel, du versant boisé du Prarion est préconisé. Le traitement des lisières devra respecter les principes suivants :

- la réalisation d’une coupe d’emprise non linéaire,
- la conservation d’une diversité de l’étagement de la végétation en bordure de piste,

Une fois la maîtrise d’œuvre engagée et le profil du projet connu plus en détails, selon les pentes des talus et les sur largeurs nécessaires, les travaux de lisières seront adaptés :

- la replantation d’essences forestières si nécessaire sur des emprises larges (les plants doivent être plantés en godet et non en racines nues pour accentuer la reprise),
- sur des emprises moyennes, un abattage sélectif en gardant les jeunes arbres et les feuillus est préconisé,
- l’utilisation des plants d’essences locales pour les buissons et pour les arbres,

- la plantation doit s'effectuer en quinconce sur trois lignes pour favoriser le développement des végétaux et créer une lisière dense.

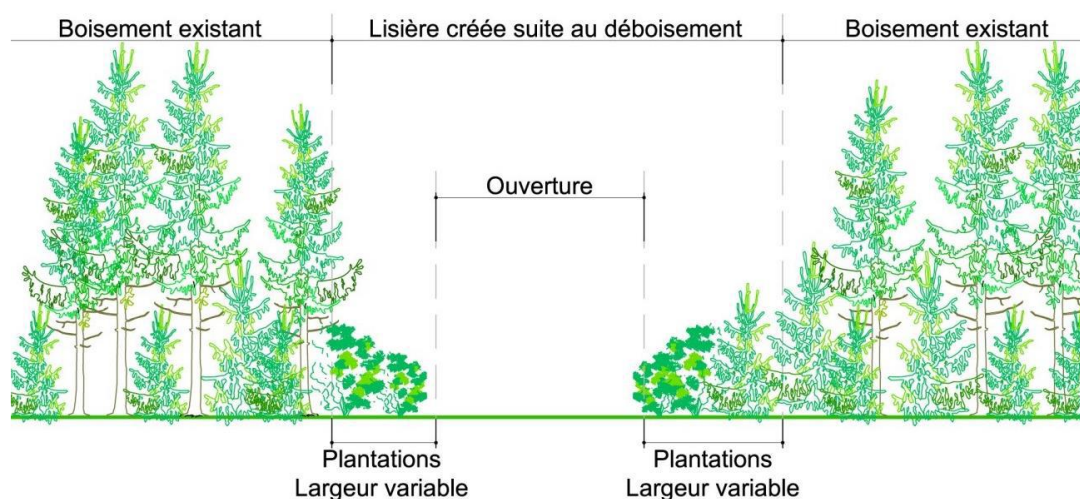


Figure 26 – Traitement adapté des lisières (AGRESTIS, 2019)

#### MAINTIEN DE LA QUALITE DES PERCEPTIONS

Le maintien de la qualité de perception des boisements passe par la mise en place de la mesure Précédente (traitement des lisières) complétée par la revégétalisation.

En outre, il est prévu sur l'ensemble du tracé de la route forestière un travail en déblais/remblais équilibré dans la pente, et un abattage réduit dans les versants boisés pour contribuer à maintenir le caractère naturel de ces versants.

#### RATIONALISATION DES FLUX

Le projet va notamment augmenter l'artificialisation dans espaces touristiques ouverts sommitaux, situés en site classé. Cette augmentation est due à l'élargissement de la piste existante en route forestière. Cela est tout de même limitée car le gabarit de la route existante est déjà large sur ce tronçon, limitant les travaux à réaliser sur ce secteur sommital.

Cependant, le projet permettra de réduire le nombre des pistes 4x4 en rationalisant les flux de circulation surtout sur les entités paysagères de l'espace ouvert du Col de Voza et des espaces prairiaux et sommitaux aménagés.

De plus, la route sera interdite aux véhicules à moteurs pour tous les usagers, sauf ayants droits et véhicules liés à l'exploitation et l'entretien forestier.

## IX – EVALUATION DES IMPACTS ET CONDIDERATION DE LA ROUTE FORSTIERE EN SITE CLASSE

### LES EFFETS SUR LE PAYSAGE

Les effets temporaires vont être liés aux travaux. Ces derniers seront fortement perceptibles du fait de la présence, dans les espaces ouverts, d'engins de chantier et de zones de stockage de matériaux. La présence du chantier sur un espace multifonctionnel pourra perturber temporairement le flux de touristes en été (vététistes et randonneurs) et les accès à l'alpage de la Charme.

Les effets sur la qualité des perceptions lointaines et des perceptions rapprochées sont limités. L'effet est neutre voire positif quant à la découverte de nouveaux espaces et de nouvelles routes, car le tracé emprunte des pistes déjà existantes mais dégradées et celles-ci seront alors améliorées. Les coupe d'emprise ne seront pas linéaires, car le tracé suit les courbes de niveau et les abattages seront limités au maximum. Ainsi, elles ne devraient pas avoir d'impact sur les points de vue principaux.



ENJEUX	CONTEXTE DU TRACE DE LA PISTE EN PERIMETRE DE SITE CLASSE	CONSIDERATION /EVITEMENT/REDUCTION
<b>CLIMAT ET ENERGIE</b>	La hausse constatée des températures sur les versants bien exposés des Alpes. Les forêts du territoire du Pays du Mont Blanc ont tendance à vieillir, ayant une capacité de stockage du Co2 et des polluants atmosphériques de plus en plus limitée	Modéré. Captage du CO2 favorisé via une gestion forestière permettant un rajeunissement des peuplements.
<b>GEOLOGIE ET PEDOLOGIE</b>	Gypse et granite. Sol à usages pastoral et sylvicole.	Réduction de l'impact de l'exploitation forestière sur les sols (suppression des longues distances de traîne) Reprofilage permettant de limiter les phénomènes d'érosion, les raccourcis.
<b>HYDROLOGIE ET EAU POTABLE</b>	Enjeux faibles (périmètres de captage d'eau potable hors site classé)	
<b>RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES</b>	Risque avalanche très faible → station de ski Niveau aléa sismique moyen Conduite de gaz hors site classé	
<b>USAGES DU SITE</b>	* Activités touristiques importante : La partie Sud du tracé traverse les pistes du domaine skiable des Houches et de Saint Gervais. L'emprise du projet est actuellement parcourue par des sentiers de randonnée pédestre et de VTT. *Agriculture et pastoralisme : Les pistes existantes permettent l'accès à l'alpage de la Charme. *Foresterie : Le projet concerne une grande majorité de parcelles forestières, soit communales soit privées. La gestion des parcelles communales est confiée à l'ONF.	* Activités touristiques : amélioration de l'accès aux infrastructures des domaines skiables. Rationalisation des flux de circulation au sommet du massif (col de Voza). *Agriculture et pastoralisme : amélioration de l'accès à l'alpage de la Charme. *Foresterie : irrégularisation des peuplements favorables à la biodiversité et positif pour la gestion des risques naturels. Exploitation en futaie irrégulière par petites trouées.
<b>CONTEXTE SONORE, OLFACTIF ET LUMINEUX</b>		Réduction au maximum des impacts temporaires en phase de chantier.
<b>QUALITE DE L'AIR</b>	Aucune infrastructure à l'origine de fortes émissions de GES n'est présente sur le secteur d'étude. Les particules en suspension sur la commune de Passy sont supérieures à la limite de pollution et à la moyenne nationale	Le projet n'aura pas d'impact notable émetteur en CO2 comparativement à la situation générale en vallée de l'Arve.
<b>FAUNE FLORE</b>	Impacts résiduels très faible Buxbaumie verte et Triton alpestre : hors site classé	Attention particulière demandée en phase de travaux. L'ensemble des préconisations environnementales décrits dans l'étude d'impact seront appliqués. Un suivi environnemental du chantier sera réalisé (présence d'un écologue). Demande de dérogation pour l'enlèvement d'espèces végétales protégées. Création de mares pour le Triton alpestre.
<b>CONTINUITES ECOLOGIQUES</b>	Pas d'effet sur la trame verte en site classé (reprise de pistes existantes) Pas d'effet en site classé sur les zones humides	
<b>ZONES REGLEMENTAIRES ET D'INVENTAIRES</b>	Limitrophe à une ZNIEFF de type I et compris dans une ZNIEFF de type II.	Attention particulière demandé en phase de travaux
<b>PAYSAGES</b>	Partie « V – UNITE PAYSAGERE ET PRISE EN COMPTE DES ENJEUX PAYSAGERS » du présent dossier Effets plutôt positif sur les perceptions et les paysages en site classé	Reprofilage, végétalisation. Traitement des lisières. Abatages limités. Respect du cadre réglementaire du site classé du Massif du Mont-Blanc.
<b>DOCUMENTS D'URBANISME</b>	Les zonages des 3 communes traversées n'interdisent pas la réalisation de ce projet	

Tableau 2 - Evaluation des impacts de la route forestière en site classé du massif du Mont-Blanc

## X- CALENDRIER DES TRAVAUX :

Le calendrier de travaux n'est pas entièrement défini à ce jour car le Maître d'œuvre n'est pas encore désigné à ce stade de la procédure.

Toutefois, ce calendrier prendra en considération les périodes sensibles pour la faune et la flore, définies dans l'étude d'impact environnemental. Le cahier des charges du chantier reprendra l'ensemble des clauses et préconisations environnementales préconisées dans l'étude d'impact environnemental et notamment concernant le respect du site classé du Massif du Mont-Blanc.

## TABLE DES FIGURES ET DES TABLEAUX :

FIGURE 1 - CARTOGRAPHIE DU PROJET DE LA ROUTE SYLVO-PASTORALE PAR RAPPORT AU ZONAGE DU SITE CLASSE DU MONT-BLANC .....	4
FIGURE 2 - CARTE DES PENTES EN TRAVERS DE LA DESSERTTE CHATELARD-VOZA .....	6
FIGURE 3 - CARTE DES ASPECT FONCIERS .....	7
FIGURE 4 - CARTE DE LOCALISATION DES PLACES DE DEPOT ET LIGNES DE CABLES .....	10
FIGURE 5 – DONNEES SUR LE PAYSAGE REGLEMENTAIRE ET DONNEES CONVENTIONNELLES .....	12
FIGURE 6 - AIRE D’ETUDE PAYSAGERE DE L’ENSEMBLE DU PROJET DEPUIS DOMANCY. ....	13
FIGURE 7 – PAYSAGES PERCUS AUTOUR DE LA ROUTE FORESTIERE .....	14
FIGURE 8 - LES ELEMENTS STRUCTURANTS : UNE VASTE PRAIRIE OUVERTE EN PENTE PARSEMEE DE CABANES DE VIGIE.....	15
FIGURE 9 - LES ELEMENTS PERTURBANT .....	15
FIGURE 10 - PERCEPTION LOINTAINE GRANDIOSE SUR LA VALLEE DE CHAMONIX AVEC L’AIGUILLE DU MIDI, LES GRANDES JORASSES .....	16
FIGURE 11 - PERCEPTION DE PROXIMITE SUR L’ARRET DU TRAMWAY .....	16
FIGURE 12 - PERCEPTION SUR LE COL DE VOZA. ....	16
FIGURE 13 – PLATEAU VALLONNNE ET PARSEME DE VEGETATION.....	17
FIGURE 14 – DES PRAIRIES OU LA LIMITE DE BOISEMENT EST CLAIRE. ....	17
FIGURE 15 – ELEMENTS STRUCTURANTS : PRAIRIESFORMANT DES ESPACES OUVERTS – LA CHARMEE. ....	17
FIGURE 16 – ELEMENTS PERTURBANTS : NOMBREUSES REMONTEES MECANIQUES – KANDAHAR ET CROZAT. ....	17
FIGURE 17 – ERCEPTIONS LOINTAINES IDENTITAIRES SUR SAINT GERVAIS ET LE MONT JOLY. ....	18
FIGURE 18 – PERCEPTION PROCHE PASTORALE AU NIVEAU DE L’ALPAGE DE LA CHARME. ....	18
FIGURE 19 - PERCEPTION TANGENTIELLE DU VERSANT MULTIFONCTIONNEL, DEPUIS LA VALLEE DE L'ARVE.....	19
FIGURE 20 - LES ELEMENTS STRUCTURANTS : UN ASPECT PASTORAL AVEC LA PRAIRIE OUVERT DU SECTEUR DU PRALET .....	19
FIGURE 21 - LES ELEMENTS PERTURBANTS : ICI LA PISTE DU PLANCERT, UNE COUPURE FRANCHE DANS LE BOISEMENT .....	19
FIGURE 22 – PERCEPTIONS DANS LE BOISEMENT .....	20
FIGURE 23 - PERCEPTIONS LOINTAINES SUR DES ELEMENTS IDENTITAIRES ET PATRIMONIAUX .....	20
FIGURE 24 – PHOTOGRAPHIE AERIENNE DU DE COL DE VOZA.....	22
FIGURE 25 – PLAN CADASTRAL DE LA REPRISE DU LACET DU COL DE VOZA .....	22
FIGURE 26 – TRAITEMENT ADAPTE DES LISIERES .....	22
TABLEAU 1 - TABLEAU DES PROPRIETES TRAVERSEES PAR LA ROUTE FORESTIERE TRONÇON 5 .....	8
TABLEAU 2 - TABLEAU DES IMPACTS DE LA PISTE FORESTIERE EN SITE CLASSE.....	24

## ANNEXES

ANNEXE 1 : CARTES CADASTRALES (ONF)

ANNEXE 2 : PLANS DE MASSE (ONF)

ANNEXE 3 : DESCRIPTIF DU TRONCON 5 – LA CHARME  
(Extrait de l’étude préliminaire à la réalisation de la route forestière – ONF)

ANNEXE 4 : PENTES EN LONG – tronçon 5 (ONF)

ANNEXE 5 : CERTIFICAT PEFC FORET DE SAINT GERVAIS

ANNEXE 6 : MESURE DE REDUCTION 10 : VEGETALISATION  
(Extrait de l’étude d’impact environnemental – AGRESTIS- 2019)